



*Capitale du Champagne*  
**EPERNAY**

# MENUISERIES

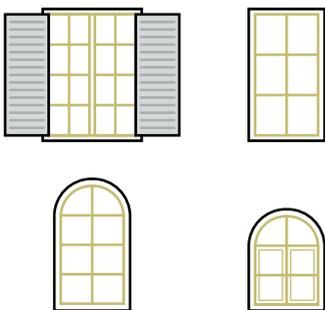
FICHE OUTIL

[www.epernay.fr](http://www.epernay.fr)

**Le Site Patrimonial Remarquable d'Épernay a pour objectif de protéger et mettre en valeur le patrimoine architectural, urbain et paysager de la ville.**

Les menuiseries extérieures - portes d'entrées, portes de garage, volets et fenêtres - participent à l'expression architecturale d'une maison ou d'un immeuble. Elles jouent un rôle prépondérant dans le dessin de la façade et permettent d'assurer l'unité d'un ensemble d'habitations.

**LES TEINTES DES MENUISERIES DEVRONT ÊTRE ISSUES DU NUANCIER-CONSEIL !**



## RÉFECTION ET CHANGEMENT DES FENÊTRES ET LUCARNES

La fenêtre dite à la française à deux vantaux et trois carreaux en hauteur et en bois est la fenêtre usuelle. **De manière générale, les fenêtres sont plus hautes que larges.**

### Règles :

En cas de réfection de la fenêtre, une exécution à l'identique sera réalisée : découpes des carreaux, sections des petits bois, matériaux et teintes. Si les menuiseries ont déjà été changées sans respecter ces règles, les nouvelles menuiseries chercheront à se rapprocher du dessin d'origine.

**Les fenêtres seront en bois** à l'exception des fenêtres des bâtiments d'après 1950 de type industriel, véranda ou de projets contemporains qui seront en métal.

Le PVC, les vitrages miroir ou sans teinte sont interdits. Les vernis et produits d'imprégnation «teinte bois» sont proscrits, pour les fenêtres et les volets.

## AMÉLIORATION THERMIQUE DES MENUISERIES

Il est possible de remplacer les menuiseries anciennes ou les verres, si le cadre le permet, par des menuiseries doubles ou triples vitrages en cherchant des profils au plus proche de ceux d'origine. Il est également possible, dans certaines conditions, de réaliser un survitrage ou de poser une menuiserie intérieure.



## PORTES D'ENTRÉE

Les portes anciennes étaient pour la plupart composées de planches de bois larges et épaisses en pose verticale à l'extérieur. Ce type de porte existe encore, notamment sous forme de portes charretières. La porte d'entrée pleine, surmontée d'un petit châssis fixe formant une imposte vitrée, était appréciée en milieu urbain pour son caractère défensif et la possibilité d'éclairage du couloir d'accès à l'immeuble qu'elle offrait.

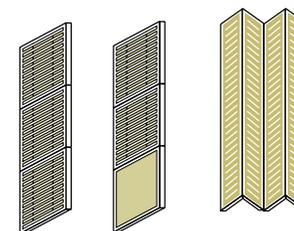


### Les règles :

- la taille des portes devra correspondre aux proportions exactes des ouvertures existantes ;
- les parties cintrées seront reconstituées ;
- le cas échéant, il pourra être demandé à ce que le dessin d'origine du percement soit restitué ;
- les portes d'avant 1950 seront en bois et peintes. Après 1950, elles seront en aluminium, bois ou métal.

## RÉFECTION ET CHANGEMENT DES VOILETS

Les volets sont traditionnellement en bois à deux battants, avec barres sans écharpe. Ils peuvent être pleins ou persiennés dans sa partie haute. La persienne métallique, repliée en tableau, ne remplace la persienne bois que vers la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.



### Règles :

En cas de réfection, les volets seront exécutés à l'identique : matériaux et type. Les coffres de volets roulants ne sont pas admis.

## PORTES DE GARAGE

Les portes de garage seront pleines, sans partie vitrée, en bois à lames assemblées verticalement et peintes ou en métal. Elles ne devront avoir aucun dispositif visible depuis l'extérieur (caisson, systèmes basculants).

La taille des portes de garage devra correspondre aux dimensions exactes des ouvertures existantes.





## NOUVEAU PERCEMENT

Il est possible de créer de nouveau percement dans le volume de toit ou en façade. Ces éléments doivent rechercher une composition qui s'appuie sur les lignes de force du bâtiment (lignes de faîtage, de gouttière...) sur le rythme et les dimensions des percements.

Les menuiseries seront axées sur les baies des niveaux inférieurs ou sur les trumeaux.

La création de nouvelles lucarnes ou de châssis de toit devra être limitée et adaptée au caractère architectural du bâti.



### CRÉATION DE LUCARNES 1

Les lucarnes devront être positionnées sur une seule rangée et devront être réalisées à l'aide des mêmes matériaux que ceux de l'immeuble. Les lucarnes seront de largeur inférieure à celle de la plus petite fenêtre qu'elles surmontent.

### CRÉATION DE CHÂSSIS DE TOIT 2

Les châssis de toit seront posés en encastrement dans la toiture et positionnés dans le tiers inférieur du toit. Leurs proportions seront plus hautes que larges (85 cm \* 100 cm de hauteur).



## CONTACT

Dans les Sites Patrimoniaux Remarquables, tous les travaux, hors travaux d'aménagements intérieurs et d'entretien, sont soumis à autorisation d'urbanisme.  
Renseignements : <https://www.epernay.fr/cadre-de-vie/urbanisme>